



ALERTE SPORTIVE MONTLOUIS SECTION TIR

Société N° 07.37.081
Agréments :
A.S.M. : 37 S 594
F.F.T. : 1224
Jeunesse et Sports : 000377



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 29 SEPTEMBRE 2024 A 10h15

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Septembre à 10 Heures 15 au Stand de tir Marcel Bonin – 39 rue du Jeu – 37270 Montlouis, s'est réunie la section TIR de l'Alerte Sportive de Montlouis, connue sous le nom d'ASM TIR.

Le Président, Monsieur BERGEOT Dominique, avait convoqué tous les licenciés de l'association à se réunir afin de procéder à l'élection du Bureau:

- Allocution du Président :

Le Président BERGEOT débute la séance en remerciant pour leur présence à cette assemblée Générale tous les membres du Club de Tir.

Cette Assemblée Générale exceptionnelle en raison des Jeux Olympiques doit permettre la réélection du Bureau pour 4 ans.

L'Assemblée Générale électorale peut avoir lieu.

-Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2024 :

Le Président soumet le compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2024 à l'ensemble de l'assistance, qui l'approuve.

-Licences :

L'effectif à ce jour est de 314 Licenciés (268 Hommes et 46 Femmes).

Le Président note une augmentation des renouvellements. Il précise que les Licences seront liées avec EDEN, ITAC et le SIA, ce qui signifie que les personnes qui ne sont pas à jour devront rendre leurs armes. Il rappelle la nécessité d'ouvrir son espace SIA avant le 31 Décembre 2024.

- Ancien Bureau :

Le Président informe l'assistance que tous les Membres du Bureau sont démissionnaires et soumet le nouveau Bureau au vote des participants présents à l'Assemblée, qui l'approuvent.

-Nouveau Bureau Fonctions et Attributions pour 2024-2025 :

Stand de tir – 39 rue du Jeu – 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

☎ 09.73.11.32.71

Le Président Bergeot précise qu'il se présente pour la dernière fois et qu'il ne souhaite pas se représenter à l'issu de ce mandat-ci ; il conviendra donc de réfléchir à la relève, de même pour plusieurs Membres du Bureau. Il invite donc les volontaires à se faire connaître.

-Questions Diverses :

Un Licencié interroge le Président sur les délais concernant les renouvellements pour les autorisations de détention. Le Président lui répond qu'effectivement les délais s'allongent, passant à 6 mois et qu'il convient d'en tenir compte. Cela est dû au fait que les dossiers passent par la Préfecture et le SIA.

Un licencié s'interroge sur l'origine de la propriété des locaux et du terrain du stand. Le Président retrace donc l'historique, depuis 1976 quand Monsieur Bonin a donné son Terrain pour construire le stand et créer le Club. Des locaux ont été construits, en structures démontables qui ont été acceptés par la Municipalité. Or il s'avère que le terrain n'a jamais été enregistré au niveau du cadastre à la Municipalité. Depuis 5 ans, le terrain a enfin été enregistré comme terrain sportif, avec comme adresse le 39 Rue du Jeu, avec un droit de regard de la Municipalité.

C'est pour cela que le compteur EDF aurait déjà dû être déplacé à l'intérieur du stand et non au bout du chemin, au 6 Rue du Jeu comme actuellement. Cela devrait éviter bien des désagréments et des branchements illicites et dangereux et surtout une surconsommation à devoir payer. Le Président espère que tout cela soit régularisé dans les 4 ans à venir pour pouvoir transmettre le Club à son successeur dans les meilleures conditions.

Le Président clôture donc cette Assemblée Générale et remercie à nouveau toutes les personnes présentes.

Fin de séance à 10h45.

Le Président, Bergeot Dominique

La Secrétaire, Raguideau Sandra

